

ACTION URGENTE

EXÉCUTION PRÉVUE POUR UN IRANIEN

Gholamreza Khosravi Savadjani doit être exécuté le 10 septembre prochain pour « inimitié à l'égard de Dieu » (*mohareb*) pour avoir soutenu, supposément, l'Organisation des moudjahidin du peuple d'Iran (OMPI), un groupe iranien d'opposition interdit.

La famille de Gholamreza Khosravi Savadjani, âgé de 50 ans, a déclaré que celui-ci avait appris la date de son exécution en juillet. Cet homme est détenu à la prison d'Evin, à Téhéran, depuis juillet 2011. Il aurait passé plus de 40 mois à l'isolement dans divers centres de détention depuis son arrestation en 2008, y compris à la section 240 de la prison d'Evin. Après son interpellation, il aurait été incarcéré dans un lieu de détention dépendant du ministère du Renseignement à Kerman, dans le sud du pays. Il y aurait été victime d'actes de torture ou de mauvais traitements pour avoir refusé de faire des « aveux ».

Gholamreza Khosravi Savadjani a été appréhendé en 2008 à Rafsanjan, dans la province de Kerman, en raison de son soutien présumé à la chaîne télévisée Sima-ye Azadi (La voix de la liberté), qui est en faveur de l'OMPI. La même année, il a été condamné à six ans de prison dont trois avec sursis. Le ministère du Renseignement a fait appel, et à l'issue du procès, les trois ans avec sursis ont été annulés, obligeant Gholamreza Khosravi Savadjani à purger ses six ans de prison. De nouvelles procédures ont été engagées et deux autres procès ont eu lieu. Finalement, cet homme a été condamné à mort pour « inimitié à l'égard de Dieu », infraction dont il a récemment été inculpé, en raison de ses liens supposés avec l'OMPI. La Cour suprême a confirmé le verdict le 21 avril dernier.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en persan, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités de ne pas exécuter Gholamreza Khosravi Savadjani ou tout autre condamné à mort, et rappelez-leur qu'aux termes du droit international, la peine de mort ne peut être appliquée que pour les « crimes les plus graves », qui doivent être des « crimes intentionnels ayant des conséquences fatales ou d'autres conséquences extrêmement graves » ;
- faites part de votre inquiétude quant au fait que Gholamreza Khosravi Savadjani n'ait pas eu un procès équitable, et priez instamment les autorités de diligenter une enquête sur ses allégations de torture, et de traduire les responsables présumés en justice ;
- demandez-leur de garantir que cet homme soit protégé de la torture et d'autres mauvais traitements, qu'il bénéficie des soins médicaux nécessaires et qu'il puisse contacter immédiatement et régulièrement ses avocats et sa famille.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 10 SEPTEMBRE 2012 À :

Guide suprême de la République
islamique d'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei
The Office of the Supreme Leader
Islamic Republic Street – End of Shahid
Keshvar Doust Street, Tehran, Iran

Courriel : info_leader@leader.ir

Twitter : « #Iran Leader

@khamenei_ir doit s'assurer que
Gholamreza Khosravi Savadjani ne
sera pas exécuté »

Formule d'appel : *Your Excellency, /
Excellence,*

Responsable des autorités judiciaires à
Téhéran

Ali Reza Avaie
No. 152, corner 17th, Before Shahid
Motahary Ave, Sanaei Ave, Karmkhan
Zand Ave. Tehran, Iran

Fax : +98 21 883 26700

Formule d'appel : *Mr. / Monsieur,*

Copies à :

Secrétaire général du Haut conseil des
droits humains

Mohammad Javad Larijani
c/o Office of the Head of the Judiciary
Pasteur St., Vali Asr Avenue
South of Serah-e Jomhuri, Tehran, Iran

Courriel : info@humanrights-iran.ir

(Objet : FAO Mohammad Javad
Larijani)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

EXÉCUTION PRÉVUE POUR UN IRANIEN

COMPLÉMENT D'INFORMATION

En novembre 2009, après que Gholamreza Khosravi Savadjani a été accusé d'« inimitié à l'égard de Dieu », la 26^e chambre du tribunal révolutionnaire a jugé que cette affaire n'était pas de son ressort, apparemment car cet homme avait déjà été jugé et sanctionné en 2008 pour son soutien supposé à l'OMPI. La Cour suprême a annulé cette décision et renvoyé l'affaire en jugement devant cette juridiction. Après un nouveau procès en 2010, Gholamreza Khosravi Savadjani a été condamné à mort pour « inimitié à l'égard de Dieu ». La Cour suprême a annulé cette sentence et renvoyé une nouvelle fois l'affaire devant la 26^e chambre. À l'issue de ce procès, la peine de mort a de nouveau été prononcée, ce que la Cour suprême a confirmé le 21 avril 2012.

Gholamreza Khosravi Savadjani a déjà passé cinq ans en prison, de 1981 à 1986, pour ses liens présumés avec l'OMPI. Il avait alors purgé sa peine dans les prisons de Kazeroun et d'Adel-Abad, dans la province du Fars, dans le sud-ouest de l'Iran.

L'Organisation des moudjahidin du peuple d'Iran est un groupe d'opposition interdit basé en Irak, qui prône le renversement du gouvernement iranien. Elle a déjà lancé des actions armées contre l'État iranien.

Abdolreza Ghanbari, enseignant, a lui aussi été condamné à mort pour ses liens supposés avec cette organisation. Il a été arrêté sur son lieu de travail après les manifestations antigouvernementales du 27 décembre 2009, qui marquaient les commémorations religieuses de l'Achoura, au bout de six mois de troubles faisant suite à l'élection présidentielle controversée de 2009. Détenu à la prison d'Evin depuis son interpellation, il aurait subi des actes de torture ou d'autres mauvais traitements, et n'aurait pas pu s'entretenir avec un avocat. Il a été jugé de façon inique le 30 janvier 2010 devant la 15^e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran, et condamné à mort pour « inimitié à l'égard de Dieu », pour avoir supposément soutenu l'OMPI. Le verdict a été confirmé en appel. La demande de grâce d'Abdolreza Ghanbari, adressée à la Commission d'amnistie et de grâce, a été rejetée fin février 2012. Sa sentence pourra être appliquée lorsque le responsable du pouvoir judiciaire l'aura approuvée. En Iran, il est à craindre que d'autres personnes, déclarées coupables d'infractions politiques, soient mises à mort sous peu, notamment : Habibollah Golparipour, Zaniar Moradi, Loghman Moradi (tous trois membres de la minorité kurde), Mansour Heidari, Amir Muawi, ou Moavi, (membres de la minorité arabe awhazie d'Iran), Saeed Malekpour et Hamid Ghassemi-Shall.

Les autorités iraniennes ont fréquemment recours à la peine de mort : plus de 600 exécutions ont eu lieu dans le pays en 2011, selon des sources officielles ou non. En novembre 2011, dans ses observations finales, le Comité des droits de l'Homme (Nations unies), qui est chargé de surveiller la mise en oeuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, s'est déclaré préoccupé par le nombre de condamnations à mort prononcées et appliquées dans ce pays. Il a indiqué que l'Iran « devrait envisager d'abolir la peine de mort ou à tout le moins de réviser le Code pénal de façon à limiter la peine capitale exclusivement aux "crimes les plus graves" ». Pour en savoir plus sur le recours à la peine de mort en Iran en 2011, consultez *Condamnations à mort et exécutions en 2011* (27 mars 2012, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/ACT50/001/2012/fr>). Cette année, les autorités iraniennes ont reconnu avoir procédé à 178 exécutions au moins, dont 35 en public. Amnesty International a reçu des informations crédibles faisant état de 94 autres exécutions non reconnues officiellement, principalement pour des infractions liées aux stupéfiants. Saeed Sedeghi risque d'être exécuté sous peu après avoir été déclaré coupable d'une telle infraction à l'issue d'un procès inique.

Nom : Gholamreza Khosravi Savadjani
Genre : homme

AU 240/12, MDE 13/058/2012, 10 août 2012

AMNESTY
INTERNATIONAL

